

Juillet 2022 : obligation du Zérophyto dans de nouveaux espaces



L'arrêté du 15 janvier 2021 modifiant celui de mai 2017 sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, inclut dans le périmètre d'interdiction, à partir du 1^{er} juillet 2022, de nouveaux lieux de vie tels que de manière non-exhaustive : les campings, les cimetières, les établissements d'enseignement de santé, les aérodromes, les terrains de sport. Ainsi, désormais, les actions engagées par les collectivités territoriales pour une gestion sans pesticides de leurs espaces verts va devoir obligatoirement s'orienter vers les cimetières. Une opportunité supplémentaire pour les métiers du Paysage ?

Rappel

La loi n° 2014-110 du 6 février 2014, dite loi « Labbé », a interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts, des voiries, des promenades et des forêts, ouverts au public. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle a interdit les usages de produits phytosanitaires à l'ensemble des personnes publiques, à savoir l'État, les collectivités territoriales et leurs regroupements, les établissements publics. Depuis 2019, les particuliers et jardiniers amateurs doivent à leur tour respecter cette interdiction. Notons que l'ensemble des produits phytopharmaceutiques sont visés par cette loi, hormis les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à « faible risques » ainsi que les produits d'agriculture biologique qui, eux, restent autorisés pour l'ensemble de ces espaces.

Gestion zérophyto et végétalisation des cimetières

Une grande majorité des cimetières français est conçue de manière traditionnelle : ils comportent peu de végétation et sont fortement minéralisés. Cela conduit à une perception dans laquelle le moindre brin d'herbe doit disparaître. La conception est très géométrique, les tombes sont en général organisées en rangs serrés, desservies par des allées très imperméabilisées compliquant l'entretien.

L'apparition d'adventices dans les cimetières est souvent perçue comme un abandon du lieu par le gestionnaire et comme un manque de respect vis-à-vis des défunts et de leurs familles. Mais les mentalités changent ; l'introduction et l'acceptation du végétal de manière structurée ou non mais diversifiée (il faut éviter le mono spécifique comme, par exemple, les haies

de Thuya...) permet de changer ce regard et d'ouvrir la voie vers une gestion sans pesticide dans les espaces publics comme les cimetières.

En effet, dans de tels lieux « sensibles », repenser les secteurs auparavant traités chimiquement avec un aménagement végétal constitue un levier d'action majeur pour optimiser l'entretien des cimetières dans une démarche environnementale. La végétalisation présente non seulement l'avantage de réduire les interventions de désherbage mais aussi celui d'augmenter les surfaces vertes et fleuries, un gain tant pour le développement d'une nouvelle esthétique des cimetières qu'en faveur de l'infiltration des eaux de ruissellement et de la biodiversité ordinaire.

La végétalisation peut ainsi s'envisager en de multiples endroits (allées secondaires, inter-tombes, pieds de mur, ossuaires, espaces cinéraires...) et sous différentes formes (enherbement ou prairies fleuries, sédums, vivaces ou bulbes, plantation d'arbustes fleuris...).

Réaménager les cimetières par une végétalisation semée ou spontanée

En premier lieu, l'avantage certain d'un retour à la pratique de l'enherbement est de permettre de simplifier l'entretien par de simples tontes, de réduire les zones minéralisées du cimetière (désimpermeabiliser), de diminuer les problèmes de ravinement des chaussées, d'améliorer les conditions d'infiltration de l'eau, de mettre en place un aménagement durable plus favorable à la biodiversité en rendant plus acceptable la présence de végétation spontanée.

.../...

.../...



La technique consiste à semer ou à laisser pousser une ou plusieurs espèces floristiques en remplacement d'un sol en stabilisé ou imperméabilisé. Les allées ainsi que certaines surfaces minéralisées du cimetière sont idéales pour l'enherbement. Cette technique permet également de réduire les surfaces de sol à nu (ce qui évite les risques d'érosion, améliore la filtration et l'infiltration de l'eau et augmente la biodiversité des sols).

Les coûts sont variables en fonction du type d'enherbement. Un enherbement spontané ou semé coûtera moins cher et sera nettement plus pérenne que la pose de plaques engazonnées pré-cultivées, mais la pousse sera évidemment plus longue.

Pour des espaces difficiles d'accès, les plantes couvre-sol seront préférées. La mise en place de gravillon sur 7 cm d'épaisseur sur lit de sable avec un géotextile est également une solution pour les petits espaces.

Les blocs, pavés ou dalles avec joint ciment ou engazonné peuvent être utilisés pour les allées ou les assises du mobilier urbain (bancs, panneaux, poubelles...). Il est également possible de mettre en place des pavés non joints (pavés drainants, dalles enherbées) pour marquer certains accès secondaires. Le passage de la tondeuse suffit en général à les entretenir.

D'autre part, des plantes couvre-sol peuvent être utilisées sur les tombes abandonnées ou en attente de reprise ainsi que dans des zones difficiles d'accès comme le pourtour des tombes, les entre-tombes, les pieds de mur ou les espaces de forte pente. De plus, elles empêcheront l'apparition d'une flore spontanée non désirée. Sans oublier leur éventuelle installation au pied des haies ou des arbres.

Les espèces vivaces locales ou ayant une utilité pour la faune pourront également être favorisées. De même que les sédums, sur des surfaces plutôt rocailleuses entre les tombes ou pour des allées secondaires, qui sont toujours capables d'apparaître spontanément dans les zones du cimetière qui leur sont favorables.

Exemples d'espèces couvre-sols particulièrement adaptées aux espaces funéraires

Noms	Caractéristiques
Ajuga reptans, Bugle rampant	Exposition mi-ombre / Sol ordinaire, souvent utilisé pour maintenir les talus
Glechoma hederacea, Lierre terrestre	Toutes les expositions / Sol plutôt sec
Hedera helix, Lierre commun	Toutes les expositions / Sol ordinaire, même calcaire, frais
Potentilla reptans, Potentille rampante	Exposition au soleil / Sol sec calcaire à modérément humide
Ranunculus repens, Renoncule rampante	Toutes les expositions / Sol ordinaire
Trifolium repens, Trèfle rampant	Exposition au soleil / Sol sec calcaire plutôt humide
Veronica filiformis, Véronique filiforme	Exposition au soleil ou à mi-ombre / Sol léger, pas trop sec à frais
Vinca minor, Petite pervenche	Exposition au soleil ou à mi-ombre / Sol ordinaire, sec à modérément humide

Symboliques de quelques arbres en milieux funéraires

Saule pleureur : par sa morphologie, le saule pleureur évoque la douleur et les larmes liées à la disparition de la personne chère. Par ailleurs, il évoque la renaissance grâce à la facilité avec laquelle une branche arrachée - la mort - donne des racines - la vie - en étant plantée dans le sol.

Chardon : le chardon peut évoquer, avec ses épines, les affres de la vie auxquels la mort vient mettre un terme, ainsi que les souffrances du Christ et des martyrs chrétiens.

Laurier : le laurier possède un feuillage persistant et suggère ainsi l'éternité. Depuis l'époque romaine, il est aussi associé à la gloire. Les deux notions peuvent s'interpénétrer pour donner la gloire éternelle.

Acacia : on dit que l'arche d'alliance était en bois d'acacia plaqué d'or, et que la couronne d'épines du Christ provenait de ce même arbre. Dans la pensée judéo-chrétienne, cet arbuste au bois dur et presque imputrescible, aux épines redoutables et aux fleurs arborant les couleurs du lait et du sang, est un symbole de renaissance et d'immortalité.

Cyprès : cet arbre sacré pour de nombreux peuples à cause de sa longévité et de sa verdure persistante, est également nommé « Arbre de vie », à l'instar du thuya. Chez les grecs et les romains, le cyprès est l'arbre des régions souterraines, d'où sa présence prononcée dans les cimetières du bassin méditerranéen.

Sources et informations complémentaires : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043023130 - Plante & Cité, « EcoJardin, Référentiel de gestion écologique des espaces verts » et compte-rendu de la journée technique « Cimetières : aménagements et gestion limitant le recours à l'usage des pesticides » - PNR du Lubéron, Fiche n°8 « entretien et aménagement des cimetières » - CAUE de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie, « Vademecum - Construire le cimetière de demain - Clés de gestion et de valorisation ».

Jean-Jacques Pelletier